Centre
de services scolaire
de la Capitale
Québec

Le 4 juillet 2025

Madame,
Monsieur,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026. Toute l'équipe-école s'engage à vous offrir des services de qualité ainsi qu'un encadrement favorisant la réussite.

Cette année, une nouvelle règle entre en vigueur concernant l'utilisation des cellulaires à l'école. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette consigne importante en visionnant la vidéo accessible au lien suivant : https://youtu.be/pS3PesjgXVQ

Dans cet envoi, vous trouverez la documentation concernant les modalités d'accueil de votre enfant pour la prochaine année scolaire. Nous vous invitons à porter une attention particulière sur l'assemblée générale des parents ainsi que le calendrier pour l'entrée progressive.

La facture des frais scolaires sera disponible sur le Mozaïk-Portail au plus tard le lundi 18 août.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire!

La direction

École secondaire
Joseph-François-Perrault

École secondaire Joseph-François-Perrault
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
TÉLÉPHONE : 418 686-4660
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Calendrier scolaire
2025-2026

Secondaire

Joseph-François-Perrault

Août 2025

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28 1	29 2

Septembre 2025

L	M	M	J	V
1	2 3	3 4	4 5	5 6
8 7	9 8	10 9	11 1	12 2
15	16 3	17 4	18 5	19 6
22 7	23 8	24 9	25 1	26 2
29 3	30 4			

Octobre 2025

L	M	M	J	V
		1 5	2 6	3 7
6 8	7 9	8 1	9 2	10 3
13	14 4	15 5	16 6	17 7
20 8	21 9	22 1	23 2	24
27 3	28 4	29 5	30 6	31 7

Novembre 2025

L	M	M	J	V
3 8	4 9	5 1	6 2	7 3
10 4	11 5	12 6	13 7	14 8
17 9	18 1	19 2	20 3	21 4
24 3	25 4	26 5	27 6	28 7

Décembre 2025

L	M	M	J	V
1 8	2 9	3 1	4 2	5 3
8 4	9 5	10 6	11 7	12 8
15 9	16 1	17 2	18 3	19 4
22	23	24	25	26
29	30	31		

Janvier 2026

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7 5	8 6	9 7
12 8	13 9	14 1	15 2	16 3
19 4	20 5	21 6	22 7	23 8
26	27 9	28 1	29 2	30 3

Février 2026

L	M	M	J	V
2 4	3 5	4 6	5 7	6 8
9 9	10 1	11 2	12 3	13 4
16 5	17 6	18 7	19 8	20
23 9	24 1	25 2	26 3	27 4

Mars 2026

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10 5	11 6	12 7	13 8
16 9	17 1	18 2	19 3	20 4
23 5	24 6	25 7	26 8	27 9
30 1	31 2			

Avril 2026

L	M	M	J	V
		1 3	2 4	3
6	7* 5	8 5	9 6	10 7
13 8	14 9	15 1	16 2	17 3
20	21 4	22 5	23 6	24 7
27 8	28 9	29 1	30 2	

Mai 2026

L	M	M	J	V
				1*
4 3	5 4	6 5	7 6	8 7
11 8	12 9	13 1	14 2	15
18	19 3	20 4	21 5	22 6
25 7	26 8	27 9	28 1	29 2

Juin 2026

L	M	M	J	V
1*	2 3	3 4	4 5	5 6
8 7	9 8	10 9	11 1	12 2
15 3	16 4	17 5	18 6	19 7
22 8	23 9	24	25	26
29	30			

Légende

- Journées de congé
- Journées pédagogiques fixes
- Semaine de relâche
- Début d'étape
- Fin d'étape

Dates importantes

Début de l'année scolaire : 28 août 2025
Fin de l'année scolaire : 23 juin 2026

* **le 7 avril 2026** : journée pédagogique annulée en cas d'une 1re fermeture
* **le 1er mai 2026** : journée pédagogique annulée en cas d'une 2e fermeture
* **le 1er juin 2026** : journée pédagogique annulée en cas d'une 3e fermeture

S'il y a fermeture d'établissement, une journée pédagogique sera annulée et deviendra jour de classe. Le jour cycle sera celui de la journée où l'établissement était fermé.

Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

Dates à retenir

Début de l'année de travail : ..... 22 août 2025

Fin de l'année de travail : ..... 29 juin 2026

Début de l'année scolaire : ..... 28 août 2025

Fin de l'année scolaire : ..... 23 juin 2026

Assemblée générale des parents : ..... 4 septembre 2025

Rencontre des parents de la 1re secondaire PEI : ..... 11 septembre 2025

1re rencontre parents/enseignants : ..... 20 novembre 2025, en après-midi et en soirée

2e rencontre parents/enseignants : ..... 19 février 2026, en soirée

Nous joindre

École Joseph-François-Perrault
140, chemin Ste-Foy,
Québec (Québec) G1R 1T2
418 686-4660
ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Centre
de services scolaire
de la Capitale
Québec

Le 4 juillet 2025

Objet : Portail-parents « Mozaïk-Portail »

Madame,
Monsieur,

Nous désirons vous informer que dans le but d'améliorer l'information transmise aux parents, les bulletins sont maintenant disponibles et transmis par le Mozaïk-Portail. De plus, toutes nos communications sont envoyées par courriel.

Qu'est-ce que le Mozaïk-Portail? C'est un endroit virtuel où vous trouverez des informations concernant le parcours scolaire de votre enfant : son horaire, ses cours, son bulletin, ses absences, ainsi que votre état de compte. Nous vous encourageons à le consulter régulièrement afin de voir l'évolution de votre enfant. Vous pouvez également installer l'application « MParents » sur votre appareil cellulaire afin de recevoir des notifications.

Nous vous rappelons qu'il est important de ne pas partager votre mot de passe avec vos enfants, car ils pourraient justifier eux-mêmes leurs absences et leurs retards.

Notez qu'il y a sur le site de l'école (https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/) un lien qui vous aidera à utiliser ce moyen d'information. Vous y découvrirez une grande quantité d'informations concernant notre école, ainsi que des informations pertinentes pour mieux accompagner et soutenir votre enfant dans son cheminement scolaire.

Important, pour les parents qui n'auraient pas inscrit d'adresse courriel ou pour les parents qui désireraient changer l'adresse déjà inscrite, vous pouvez nous la transmettre à ecole.jfperrault@cscapitale.qc.ca sans oublier d'indiquer pour quel(s) enfant(s) nous devons faire la modification. De plus, nous vous demandons de vérifier les numéros de téléphone dans le dossier de votre enfant sur Mozaïk (à partir de la page dossier de l'élève et l'onglet « Coordonnées ») puisque plusieurs numéros ne sont plus en service.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre entière collaboration.

La direction

École secondaire
Joseph-François-Perrault

École secondaire Joseph-François-Perrault
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
TÉLÉPHONE : 418 686-4660
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Centre
de services scolaire
de la Capitale
Québec

Assemblée générale des parents

Invitation

Le 4 juillet 2025

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, vous êtes invités à une assemblée générale de tous les parents de l'école qui se tiendra le **jeudi 4 septembre 2025 à 18 h 30**. Nous en profiterons pour élire les membres parents du Conseil d'établissement 2025-2026. Plusieurs postes réguliers et substituts sont à combler. C'est une belle façon de vous impliquer dans votre école secondaire. Vous trouverez, au verso, l'ordre du jour de cette assemblée générale.

À la suite de cette rencontre, **vous aurez l'occasion de rencontrer l'enseignant tuteur de votre enfant**. C'est l'occasion de faire un premier contact avec la personne de référence pour l'année scolaire. Les tuteurs feront un survol des informations importantes sur la vie de l'école. De plus, une courte vidéo de présentation des enseignants sera déposée sur le site WEB de l'école et diverses informations importantes vous seront transmises telles que :

- Le moyen de communication avec chacun des enseignants;
- Les moments de récupérations;
- Les attentes envers votre enfant;
- Des informations touchant plus particulièrement certains niveaux.

Sur le site WEB de l'école, https://www.ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/, vous trouverez une multitude d'informations importantes sur l'école comme :

- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'établissement;
- La nature et les moments des principales évaluations pour chaque matière;
- Les règles de conduites;
- Le projet éducatif;
- L'offre de voyages de cette année;
- Etc.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation à cette assemblée.

La direction

VERSO…

École secondaire
Joseph-François-Perrault

École secondaire Joseph-François-Perrault
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
TÉLÉPHONE : 418 686-4660
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES PARENTS

Le jeudi 4 septembre 2025
18 h 30

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

3. Adoption du compte rendu de l'assemblée annuelle 2024-2025;

4. Présentation des rôles et des fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents;

5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement;

6. Élections;
   6.1. Membres du Conseil d'établissement;
   6.2. Représentant du comité de parents;
   6.3. Substitut au représentant du comité de parents;

7. Période de questions;

8. Levée de l'assemblée générale.

19 h 30 à 20 h 30
Courte rencontre avec les tuteurs

École secondaire
Joseph-François-Perrault

140, chemin Ste-Foy
Québec (Québec), G1R 1T2
Tél.: 418 686-4660
Courriel : ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

Horaire de l'école

Premier cours	8 h 35	à	9 h 50
Pause	9 h 50	à	10 h 05
Deuxième cours	10 h 05	à	11 h 20
Période du dîner	11 h 20	à	12 h 45
Troisième cours	12 h 45	à	14 h 00
Pause	14 h 00	à	14 h 15
Quatrième cours	14 h 15	à	15 h 30

BOTTINS DES PERSONNES-RESSOURCES

Direction		**Local**	**Poste**
Kino Métivier	Direction de l'école	104-B	401735
Sophie Beaudoin	Directrice adjointe	104-C	402167
Christine Fortier	Directrice adjointe	104-D	404222
Administration			
Joanie Bédard	Secrétaire d'école	104	403259
Catherine Paré	Secrétaire d'école	104	403479
Marie-Josée Paquin	Secrétaire d'école	104	411274
Dominique Claveau	Agente en administration	104-E	403508
Services complémentaires aux élèves		**Local**	**Poste**
Stéphanie St-Jean-Rouleau	Conseillère d'orientation	103-C	405113
Marion Méquignon	Conseiller d'orientation	012-A	411640
Marie-Ève Deschênes	Infirmière, CIUSS	228	106007
Éric Duguay	Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire	021	411309
Charlotte Martel	Psychoéducatrice	012-B	409186
André Bureau	Psychoéducateur	103-G	403875
Mélissa Paquet	Psychoéducatrice	103-D	405837
Maude Lepage	Technicienne en loisirs, responsable des sports	023	404814
Laurie Megan Mc Carthy	Technicienne en loisirs	022	406500
Vickie Bertrand-Danjou	Technicienne en documentation	025	405974
Nathalie Dorval	TES, 1er cycle régulier du secondaire	103-E	401533
	TES, 2e cycle régulier du secondaire	103-H	
Diane De Carufel	TES, PEI du secondaire	103-F	403461
Véronique Deschambault	TES, soutien à l'intégration des élèves HDAA	011	

Programme d'éducation intermédiaire

École secondaire Joseph-François-Perrault SPARTIATES

Mot de la direction

École secondaire JFP

Cher élève de Joseph-François-Perrault,

Il nous fait plaisir de t'accueillir et nous te souhaitons la bienvenue dans ton école.

L'équipe est fin prête à t'offrir une multitude de possibilités pour te permettre de laisser place à ta curiosité, ta créativité, ton goût de bouger et ton désir de te dépasser. Il n'en tient qu'à toi de t'y investir et de faire que l'année 2025-2026 soit une année exceptionnelle où tu pourras en apprendre encore un peu plus sur tes intérêts, tes aptitudes et ton potentiel.

Ton école s'est donnée comme mission de te faire vivre quatre grandes valeurs : l'engagement, l'ouverture, la responsabilité et la curiosité, quatre valeurs essentielles à ta réussite.

L'équipe de JFP est prête à tout mettre en place pour te faire vivre une excellente année scolaire 2025-2026!

L'équipe de direction

PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

École secondaire
Joseph-François-Perrault

NOTRE VISION

À Joseph-François-Perrault, une école publique où les différences sont avant tout considérées comme une richesse, l'ensemble des acteurs est engagé à développer le plein potentiel et le bien-être de tous. Comme l'établissement est situé au cœur d'un quartier en effervescence, les élèves vivent des projets authentiques et innovants qui les préparent à devenir des citoyens du monde.

NOTRE MISSION

À l'école Joseph-François-Perrault notre mission est triple : instruire, socialiser et qualifier les élèves pour qu'ils deviennent des apprenants permanents guidés par leurs aspirations. Pour ce faire, nous créons un environnement inclusif, stimulant et épanouissant dans le respect du principe de l'égalité des chances.

NOS VALEURS

- L'engagement
- L'ouverture
- La responsabilité
- La curiosité

ORIENTATIONS

- Encourager le bien-être personnel et collectif des élèves
- Accroître le sentiment d'appartenance
- Accroître les réussites
- Développer le potentiel
- Encourager l'engagement scolaire
- Bonifier la communication entre les différents acteurs du milieu

Informations

Comment signaler l'absence ou un retard?

La présence des élèves est obligatoire à tous les cours. Si un élève doit s'absenter, son absence doit être signalée par un parent. Vous pouvez facilement justifier une absence par **Mozaïk-Parent**. Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca pour justifier ou non l'absence et indiquer la date de retour.

Casiers

Le casier assigné à l'élève est la propriété de l'école et il peut être ouvert en tout temps. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des effets personnels placés dans les casiers. **L'élève doit donc barrer son casier avec un cadenas de qualité et sécuritaire et éviter d'y laisser des objets de valeur.**

Pour les cours d'éducation physique, IL EST IMPORTANT que les casiers soient cadenassés (vestiaires de l'école ou du centre Lucien-Borne). L'école n'est pas responsable des vols.

Accident à l'école

Accidents majeurs
Lors d'accidents majeurs, l'élève reçoit les premiers soins. Le membre du personnel témoin accompagne l'élève, si c'est possible, au secrétariat ou le fait accompagner. Si le cas le nécessite, d'autres soins lui sont prodigués par une personne qualifiée.

Si l'élève doit être transporté à l'hôpital, les parents en sont avisés. L'élève pourra, au besoin, être accompagné d'un adulte.

Transport
Le coût du transport en ambulance est toujours aux frais des parents. Les frais de taxi sont assumés par l'école pour l'aller seulement.

Assurances
Le Centre de services scolaire de la Capitale détient une police d'assurance de responsabilité civile. Si, lors d'un accident impliquant un élève, il n'y a aucune faute ou négligence d'un des employés de l'école ni aucun défaut du matériel de l'école, **le CSSC n'est pas tenue responsable et ses assureurs ne paient aucun dédommagement. En conséquence, il est fortement recommandé aux parents de prendre une assurance-accident pour leur enfant fréquentant l'école.**

Tempête

En cas de tempête, l'annonce de fermeture de l'école devrait être faite à la radio selon la politique du Centre de services scolaire. Vous pouvez également trouver cette information sur le site Internet du CSSC au https://cssc.gouv.qc.ca/ ainsi que sur le Facebook du CSSC.

Règles de vie

Les règles de vie sont mises en place dans un établissement scolaire pour garantir à chacun le respect, le bien-être, la sécurité et pour assurer un bon climat de travail et d'apprentissage propice à la réussite de tous.

Les règlements de l'école s'appliquent au-delà des lieux physiques et du temps de classe. Ils doivent être respectés dans toutes les activités qui se déroulent sous la responsabilité de l'école et sur les réseaux sociaux.

La direction est seule responsable de l'application des mesures disciplinaires qui entraînent la suspension d'un élève à l'interne ou à l'externe.

Tous les membres du personnel sont responsables de l'application des règles de vie en classe et hors classe.

Nos règles de vie s'appuient sur les lois civiles et criminelles de notre société, ainsi que les politiques du Centre de services scolaire de la Capitale.

J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école et à mes cours

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Maximiser les conditions d'apprentissage et de réussite. ❖ Favoriser un climat harmonieux et sécuritaire. ❖ Vivre dans un environnement propre, agréable et stimulant. ❖ Développer de bonnes habitudes de travail. ❖ Développer son sens des responsabilités et de l'autonomie.	• Oubli de matériel. • Possession de matériel non-nécessaire en classe (sac à dos, sac à main, vêtement d'extérieur, nourriture). • Utilisation non autorisée du cellulaire ou d'appareil électronique*. • Laisser trainer ses livres et ses effets personnels au sol dans les corridors. • Utiliser des haut-parleurs ou tout autre appareil portatif durant les pauses.	• Possession et utilisation d'armes ou imitation d'armes. • Vente, possession et consommation de drogue ou d'alcool. • Possession de matériel pornographique. • Utilisation non appropriée du cellulaire ou appareil électronique. * • Vapotage ou activité similaire à l'intérieur de l'école lors des sorties scolaires et lors des activités d'éducation physique à l'extérieur. • Vente de vapoteuse ou articles similaires.

*** Règlement sur l'utilisation des cellulaires et appareils électroniques pendant les heures de cours :**

Les appareils électroniques **(dont les écouteurs)** doivent être éteints et rangés, fermés, dans le casier de l'élève dès son arrivée à l'école. Être en possession de son cellulaire à l'intérieur de l'école pendant les heures d'école (midis et pauses incluse) constitue un manquement mineur. L'appareil sera confisqué et seul les parents pourront venir le récupérer pendant les heures d'ouverture de l'école.

JE SUIS PRÉSENT.E, PRÊT.E ET À L'HEURE À TOUS LES COURS

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Développer de bonnes habitudes de vie. ❖ Se respecter et respecter les autres. ❖ Développer son sens des responsabilités et de l'autonomie. ❖ Favoriser sa réussite scolaire.	• Retards • Absence non motivée • Sortie prolongée non autorisée (fuites)	• Retards répétés • Absences non motivées répétées. • Fugue ou sorties prolongées non autorisées répétées (fuites)

Retards

Être à l'heure signifie que l'élève est, au son de la deuxième cloche, en classe avec le matériel requis, assis à son bureau et prêt à travailler.

Quoi faire?

L'élève en retard devra se procurer un billet de retard avant de réintégrer son cours.
Après 6 retards, l'élève se voit imposer une retenue sur l'heure du dîner, par la suite, chaque retard résultera en une nouvelle convocation en retenue.

La direction se réserve le droit de ne pas accepter la justification d'un retard (ex : autobus en retard).

Absences

Toute absence non justifiée sera comptabilisée au système d'encadrement de l'école. Un comportement répétitif entrainera des sanctions reliées aux étapes d'absence.

Dans le cas d'une absence, il est de **la responsabilité de l'élève** de s'informer des apprentissages et des travaux réalisés en classe et des évaluations à venir.

La justification d'une absence ou d'un retard doit être faite dans les 24 heures sans quoi elle ne sera pas considérée sans pièce justificative.

Aucune motivation d'absence n'est accordée à l'élève qui demeure dans l'école ou sur ses terrains. La direction se réserve le droit de refuser une justification d'absence si elle le juge à propos. Si un élève quitte l'école sans autorisation, il sera considéré comme ayant fait une fugue.

Des mesures d'accompagnement ou d'étude de cas pourraient être mises en place s'il y avait trop d'absences motivées par le parent sous un motif particulier.

À moins d'un motif de retard jugé acceptable, un retour en classe à moins de 20 minutes de la fin pourrait être refusé.

FONCTIONNEMENT DES REPRISES DE TEMPS (RETENUES)

- Dans le souci de diminuer notre empreinte écologique, dorénavant, vous et votre enfant **recevrez uniquement un courriel afin de vous informer de la date et de l'heure de la retenue.** Il sera donc de la responsabilité de l'élève d'aller consulter régulièrement ses courriels.
- L'élève doit se présenter à sa retenue avec du matériel scolaire pour occuper sa reprise de temps. Dans le cas contraire, il devra effectuer le travail donné par le surveillant.
- **Aucune nourriture ni lecteur MP3 sans écran**, y compris pour écouter de la musique, ne seront acceptés.
- La retenue devra avoir lieu au moment exigé par l'école. Seul un motif médical ou jugé valable par la direction permettra de modifier la date.

JE RESPECTE LE CODE VESTIMENTAIRE DE L'ÉCOLE

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Apprendre à vivre-ensemble en adoptant une tenue vestimentaire qui éveille chez l'individu des attitudes de respect, de fierté, de propreté et de décence. ❖ Faire de bons choix de vêtements en fonction du milieu de vie qu'est l'école. ❖ Favoriser une relation positive avec le personnel de l'école et mes pairs en projetant une image positive de moi.	• Non-respect du code vestimentaire.	• La direction se réserve le droit de retourner l'élève à la maison s'il n'est pas convenablement vêtu et ne respecte pas le code vestimentaire et les interventions ciblées sur l'importance de l'image de soi.

CODE VESTIMENTAIRE

Vêtements	Les sous-vêtements (incluant les maillots de bain et les sous-vêtements d'entraînement) sont non visibles et les parties intimes doivent être couvertes par un tissu non transparent.
Casquettes, tuques et chapeaux	Les casquettes, les tuques, les chapeaux et les capuchons doivent être retirés en classe.
Chaussures	Pour une question de sécurité, le port des chaussures est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école.
Vêtement d'extérieur	Les vêtements d'extérieur doivent être retirés et laissés au casier.

Les vêtements, les bijoux et les accessoires représentant ou comportant des messages ayant un caractère violent, sexiste, grossier, faisant la promotion de consommation illicite, d'activité illégale ou portant atteinte à un individu ou à un groupe d'individus sont interdits partout à l'école.

JE REMETS MES DEVOIRS, TRAVAUX ET ÉVALUATIONS DANS LES DÉLAIS PRÉVUS EN RESPECTANT LES CRITÈRES EXIGÉS.

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Favoriser mes apprentissages et ma réussite. ❖ Développer mon sens des responsabilités et de l'autonomie. ❖ Développer ma persévérance scolaire et mon sens de l'organisation. ❖ Accroître mon sentiment d'efficacité personnelle et mon estime de soi.	• Devoir non-fait*. • Travaux insatisfaisants. • Perte de temps.	• Tricherie. • Plagiat** ****Exemples d'actes de tricherie et plagiat:** • utiliser délibérément d'autres documents que celui qui est autorisé pour une évaluation; • aider un autre élève ou obtenir de l'aide d'un autre élève; • obtenir ou connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une évaluation; • copier ou paraphraser un passage d'un site Internet, d'un livre ou d'un magazine ou autre sans en citer la source (voir page 21 et 22 de l'agenda pour la préparation d'une bibliographie); • utiliser un générateur de texte alimenté par une intelligence artificielle pour produire un travail personnel en totalité ou en partie.

*** Mesures universelles possibles pour devoirs et travaux non remis :**

- avis téléphoniques ou écrits aux parents par l'enseignant ou le tuteur;
- réduction de points pour les travaux remis en retard;
- rencontres de suivi périodiques par l'équipe d'intervention;
- convocations obligatoires en récupération et/ou à l'aide aux devoirs et/ou retenue.

Conséquences pour actes de tricherie et de plagiat :
Conformément à l'article 2.5.4 des normes et modalités d'évaluation, les actes de tricherie ou de plagiat ne sont pas tolérés et peuvent entraîner l'expulsion au cours de l'évaluation ainsi qu'une mention ÉCHEC pour la ou les traces concernées.

JE RESPECTE LES AUTRES EN GESTES ET EN PAROLES.

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Favoriser un climat harmonieux et sécuritaire. ❖ Projeter une image positive de soi-même. ❖ Développer un savoir-vivre en société.	• Bousculade. • Conflit. • Langage inapproprié.	• Refus de respecter une demande de l'adulte. • Impolitesse majeure envers ses pairs et l'adulte. • Comportement portant atteinte à l'intégrité d'une personne. • Intimidation, violence verbale ou physique. • Réseaux sociaux. *

*** Réseaux sociaux**

L'utilisation des réseaux sociaux doit se faire de façon respectueuse envers toi et les autres.

Le protocole d'intervention sur l'intimidation pourrait s'appliquer dans le cas d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux, tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école. Dans certaines situations, des partenaires externes (policier-école, Direction de la Protection de la Jeunesse, CIUSSSN, etc.) pourraient être interpelés.

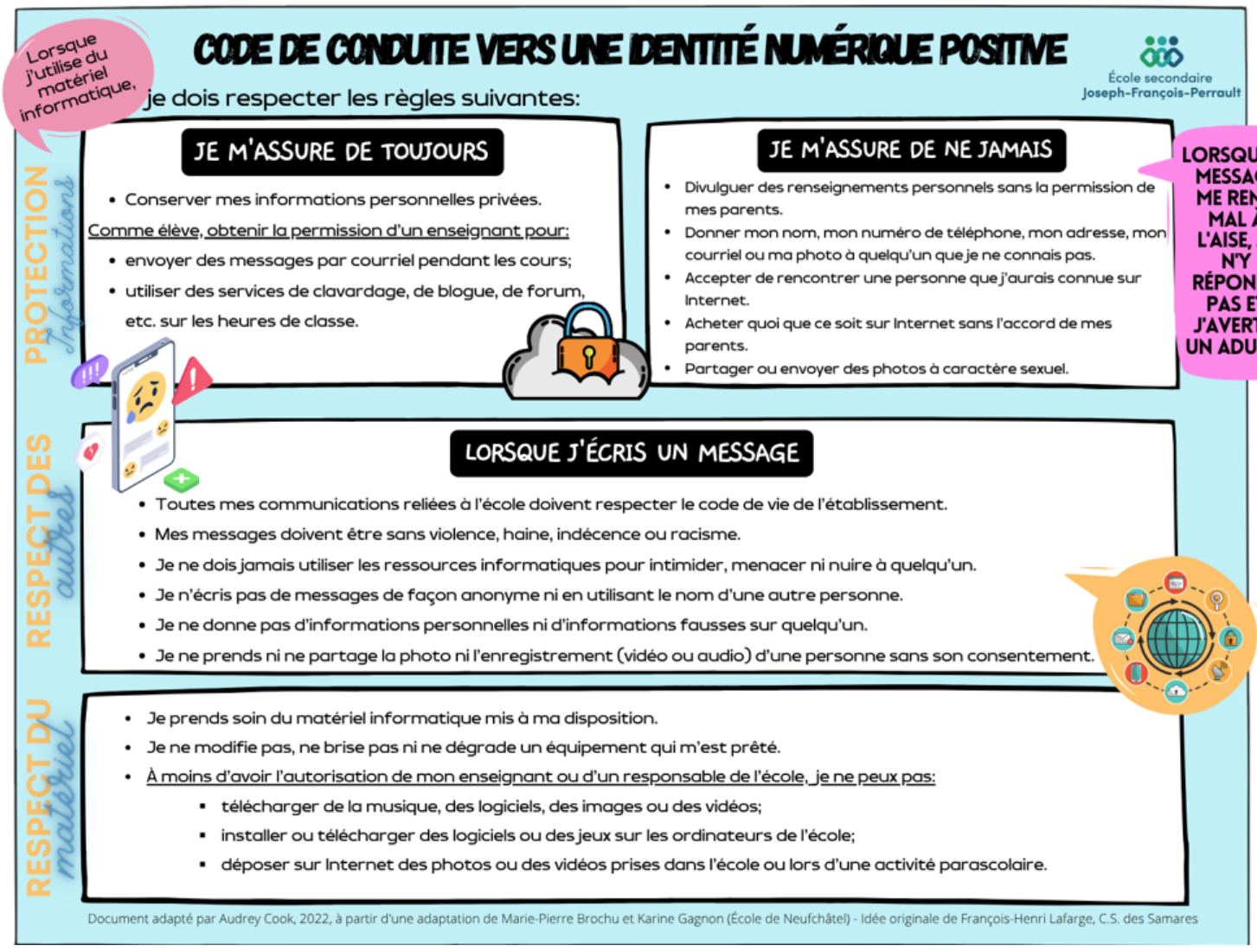

JE RESPECTE MON MILIEU DE VIE ET LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION.

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Vivre dans un endroit propre et agréable. ❖ Développer un sentiment d'appartenance à mon école. ❖ Créer un climat harmonieux et sécuritaire.	• Non-respect des lieux prévus pendant le dîner et les pauses. • Non-respect du matériel prêté par l'école (inclus le respect du mobilier) *.	• Vandalisme. • Vol.

* En cas de perte ou de bris du matériel mis à la disposition de l'élève, les parents seront facturés pour le coût de remplacement ou de réparation des objets perdus ou brisés. Dans certains cas, des travaux compensatoires pourraient lui être imposés.

RÈGLE ENCADRANT LE CELLULAIRE ET AUTRES OUTILS ÉLECTRONIQUES À L'ÉCOLE

Ce qui est interdit	Ce qui est permis
❖ Cellulaire ❖ Montre intelligente ❖ MP3 avec écran ❖ Ordinateur portable ❖ Console de jeux vidéos ❖ Écouteur sans fil ❖ Tablette électronique	• Liseuse • MP3 sans écran • Écouteur avec fil

* L'élève doit fermer son cellulaire à son entrée dans l'école et aller le déposer éteint dans son casier barré.

Si un élève se retrouve avec un cellulaire ou autre matériel électronique, ce dernier sera confisqué et le parent devra venir le chercher à l'école sur les heures d'ouverture.

Aucun cellulaire ou autre appareil électronique en fonction ne sera toléré à l'école.

JE ME CONFORME AUX LOIS CIVILES ET CRIMINELLES DE NOTRE SOCIÉTÉ, AINSI QU'AUX POLITIQUES DU CENTRE DE SERVICES DE LA CAPITALE ET DU MÉES.

- La loi sur l'instruction publique : http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3
- La Charte des droits et libertés de la personne : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12
- La loi sur le tabac : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-6.2
- La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jj-yj/outils-tools/hist-back.html
- Le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/plan-de-lutte-contre-lintimidation-et-la-violence/
- La politique sur la réussite éducative : https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/
- Le cadre de référence relatif à l'utilisation du Web 2.0 et des médias sociaux : https://cssc.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/rfsg08-cadre-de-reference-relatif-a-lutilisation-du-web-20-et-des-medias-sociaux.pdf
- Projet éducatif de l'école : https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/projet-educatif/

Gestion des comportements /système à paliers

Le système à paliers encadre nos interventions auprès des élèves qui accumulent des manquements. Lorsque l'élève enfreint les règles de vie, il s'expose à des conséquences associées au système de gestion des comportements. Une accumulation de plusieurs manquements mineurs peut justifier l'utilisation des paliers. Le système est associé à des suspensions et à des rencontres de réintégration avec les parents. Les manquements majeurs sont ceux qui peuvent entraîner immédiatement une suspension ou une expulsion de l'école. La direction peut appliquer plus d'un palier disciplinaire à un élève pour une situation le justifiant.

Mesures d'interventions universelles	Interventions dirigées et ciblées
❖ Avertissement verbal et/ou écrit; ❖ Utilisation d'un système de valorisation, renforcement verbal; ❖ Communication avec les parents; ❖ Reprise de temps, perte de privilèges, travail compensatoire, gestes d'excuses, démarche de réparation, travail de réflexion; ❖ Suivi dans l'agenda, feuille de route, contrat d'engagement; ❖ Étude de cas, plan d'intervention individualisé, référence à un service particulier; ❖ Retrait au local Carrefour.	**Palier 1 :** Une demi-journée ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation. **Palier 2** : Une ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation. **Palier 3** : Des journées de suspension à l'externe selon la situation. **Palier 4 :** Un changement de milieu scolaire ou orientation vers un autre service.

Dans le cas de vente de drogue ou du port d'une arme, une démarche de changement de milieu scolaire sera entreprise ainsi que toute autre situation jugée très grave par la direction de l'école.

Interventions particulières :

- Dans les cas où il y a un doute raisonnable de vol, de possession ou de vente de drogue ou d'alcool, une fouille des effets personnels et du casier de l'élève sera réalisée.
- En vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents, tout délit sera porté à l'attention des autorités policières.

Retrait au local Carrefour :

Lorsque le comportement d'un élève n'est pas convenable, l'élève peut être dirigé vers le local Carrefour. Il doit se présenter immédiatement au Carrefour.

Il est de la responsabilité de l'élève de reprendre le travail manqué avant son retour en classe.

Reprises d'évaluations

L'élève dont l'absence sera motivée par le parent pour des motifs sérieux et exceptionnels aura droit à une reprise d'évaluation. Le parent doit communiquer avec l'enseignant par courriel pour justifier l'absence de son enfant à l'évaluation. Voici des exemples de motifs acceptables et non acceptables :

Motifs acceptables	Motifs non acceptables
❖ Maladie ou rendez-vous médical (attestation médicale requise après trois journées consécutives); ❖ Mortalité; ❖ Convocation d'un tribunal; ❖ Activités reconnues par l'école; ❖ Un événement jugé comme force majeure par l'école.	❖ Travail à temps partiel; ❖ Retard; ❖ L'usage répétitif du motif « maladie »; ❖ Temps de repos additionnel (retour de voyage).

Procédures de reprises d'évaluations :

- **Absence en cas de voyage** : Les parents doivent communiquer avec la direction afin de planifier la période de reprise des évaluations. L'élève reprendra ses évaluations dès que possible à son retour, pendant les périodes de reprises prévues, en fin de journée.

- **En cas d'un autre motif acceptable d'absence**: Dès son retour en classe, **l'élève a la responsabilité** de prendre une entente avec son enseignant afin de convenir du moment de reprise d'évaluation. Une validation du motif doit être faite par les parents (par courriel) à l'enseignant.

Si l'élève s'absente à la reprise, à moins d'avoir un billet médical, il se voit attribuer la note « zéro ».

Nouveau service de cafétéria

À l'école Joseph-François-Perrault, l'organisation qui s'occupe de la cafétéria se nomme L'ABC du lunch. Les responsables offrent des repas frais du jour. Un repas complet pour bien manger, tous les jours. Les menus sont pensés par des nutritionnistes pour allier santé, variété et plaisir, en mettant de l'avant des ingrédients locaux, des recettes maison et des options pour tous les goûts et régimes alimentaires.

Chaque repas comprend :

- Une entrée (soupe, jus de légumes ou bar à salade)
- Un plat principal (repas du jour, menu de pâtes, sandwich ou salade-repas avec protéine)
- Un breuvage (lait, eau, jus ou thé/tisane pour les adultes)
- Un dessert maison

Tarifs

- 4 items : 8,50 $
- 3 items : 8,00 $
- 2 items : 7,50 $
- Assiette seulement : 5,00 $

Portion supplémentaire : + 1,00 $

Carte-repas

Rechargez la carte-repas ABC du Lunch en ligne ou à la cafétéria. Collations, déjeuners, repas… tout est automatiquement déduit.

Promotion

École secondaire : 25 repas pour 206,25 $ (profitez d'un tarif réduit à 8,25 $)

Plus de détails suivront dans le premier Info-Perrault.

MATÉRIEL SCOLAIRE DE BASE REQUIS POUR LA RENTRÉE 2025-2026
UNIK

Fournitures obligatoires à se procurer et à renouveler, au besoin :

- ✓ 1 sac d'école
- ✓ 1 étui à crayons
- ✓ 2 gommes à effacer
- ✓ 1 taille-crayon avec réceptacle
- ✓ 1 paire de ciseaux
- ✓ 1 cadenas
- ✓ Costume d'éducation physique :
  - 1 paire d'espadrilles
  - 1 pantalon court
  - 1 t-shirt
  - 1 déodorant

MATÉRIEL	Groupe 91 / Groupe 92
Bâton de colle	1
Cahier à anneaux 1 pouce	1
Cahier à anneaux 1 pouce 1/2 blanc	1
Calculatrice scientifique (niveau secondaire)	1
Calculatrice (niveau primaire)	1
Correcteur (à ruban)	1
Crayon de plomb HB	2
Crayon effaçable à sec	1
Crayon à feutre noir (pointe fine 0,5)	2
Crayon surligneur (minimum 2 couleurs différentes)	2
Duo-tang	1
Ensemble de 10 crayons-feutres	1
Ensemble de 12 crayons en bois non effaçable	1
Ensemble de géométrie (compas, rapporteur d'angle, équerre)	1
Paquet protège-feuilles transparent (25 feuilles)	1
Paquet de séparateurs (8 séparateurs)	1
Règle de 30 cm	1
Stylo bleu	1
Stylo noir	1

**Prendre note que les enseignant (e) s pourront demander du matériel spécifique selon les besoins. **

UNIK

Centre
de services scolaire
de la Capitale
Québec

Année scolaire 2025-2026

HEURE DU DÎNER

Chers parents,

Afin de s'assurer de la sécurité de votre enfant sur l'heure du midi, nous vous demandons de compléter la feuille d'autorisation suivante.

Sur l'heure des repas (11 h 20 à 12 h 45), mon enfant : _____

☐ A l'autorisation de quitter le terrain de l'école, sans accompagnement.

☐ A l'autorisation de quitter la classe afin de circuler dans l'école, sans accompagnement.

☐ A l'autorisation de quitter la classe afin de circuler dans l'école et sur le terrain extérieur de l'école, sans accompagnement.

☐ Doit rester en tout temps avec les accompagnateurs.

Signature des parents : _____

Signature de l'élève : _____

Signature de l'éducateur ou l'éducatrice responsable : _____

Date : _____

Merci de votre collaboration et bonne rentrée à tous!
L'équipe du service UNIK

École secondaire
Joseph-François-Perrault

UNIK

École secondaire Joseph-François-Perrault
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
TÉLÉPHONE : 418 686-4660
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

Présentation de l'élève
Service Unik

Nom :		Prénom :			
Sexe :	F ❒ M ❒	Date de naissance :		Âge :	
École :	Joseph-François-Perrault				
Diagnostic					
Mère		Téléphone rés. : Cellulaire : Travail : Courriel :			
Père		Téléphone rés. : Cellulaire : Travail : Courriel :			
Personne à contacter en cas d'urgence		Téléphone rés. : Cellulaire : Travail :			

Nombre d'enfants dans la famille :			
Frères		Demi-frères	
Soeurs		Demi-soeurs	

CONTEXTE FAMILIAL		
Vit avec ses deux parents	Oui ❒	Non ❒
Garde partagée	Oui ❒	Non ❒
Famille reconstituée	Oui ❒	Non ❒
Famille monoparentale	Mère ❒	Père ❒

INTERVENANTS AU DOSSIER	

École secondaire Joseph-François-Perrault

UNIK

École secondaire Joseph-François-Perrault
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
TÉLÉPHONE : 418 686-4040, poste 6000 TÉLÉCOPIEUR : 418 525-8195

https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

Vision de l'élève face à la rentrée scolaire (changement d'école, d'enseignante, nouveaux amis) :

Intérêt de l'élève face aux apprentissages (ce que je préfère, ce que je trouve difficile) :

Préoccupations de l'élève (fonctionnement de la classe, inquiétudes) :

Selon les parents : les forces de mon adolescent(e) (sur le plan personnel, social, cognitif…) :

Difficultés de mon adolescent(e) :

École secondaire Joseph-François-Perrault
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
TÉLÉPHONE : 418 686-4040, poste 6000 TÉLÉCOPIEUR : 418 525-8195

https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

Interventions à privilégier :

Interventions à éviter :

Attentes et questionnements (fonctionnement, inquiétudes) :

Médication, allergies, problèmes de santé, etc. :

AUTRES INFORMATIONS

Casier no : _____ Combinaison cadenas : _____

Combinaison cadenas piscine : _____

Nom du chauffeur : _____

Téléphone et / ou cellulaire : _____

École secondaire Joseph-François-Perrault

UNIK

École secondaire Joseph-François-Perrault
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
TÉLÉPHONE : 418 686-4040, poste 6000 TÉLÉCOPIEUR : 418 525-8195

https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Calendrier CLASSE UNIK
2025-2026

Entrée progressive		
Jeudi 28 août 2025	Rencontres individuelles *	1 h par élève
Vendredi 29 août 2025	Rencontres individuelles*	1 h par élève
Lundi 1er septembre 2025	Fête du Travail	Congé
Mardi 2 septembre 2025	Avant-midi seulement (8h35 à 11h20) *Retour en transport scolaire pour les élèves inscrits	Tous les élèves
Mercredi 3 septembre 2025	Début de l'horaire régulier	Tous les élèves

***Rencontres individuelles :** Le moment de votre rencontre vous sera communiqué par courriel en juillet.

Rencontres de plan d'intervention (1 heure / élève)		
Lundi 27 octobre 2025	**Groupe 91 :** Rencontres individuelles pour les élèves et leurs parents **(il n'y aura pas de classe pour les élèves du groupe 91)**	Journées **régulières** pour les élèves du **groupe 92**
Mardi 28 octobre 2025		
Mercredi 29 octobre 2025	**Groupe 92 :** Rencontres individuelles pour les élèves et leurs parents **(il n'y aura pas de classe pour les élèves du groupe 92)**	Journées **régulières** pour les élèves du **groupe 91**
Jeudi 30 octobre 2025		
Vendredi 31 octobre	Journée régulière pour tous	

HORAIRE CLASSE UNIK
2025-2026

Heure	UNIK	Régulier
8h35	Période 1	
9h50	Pause	
10h05	Période 2	
11h20	Dîner	
12h45	Période 3	
14h00	Pause	
14h15	Période 4	
15h30	Départ	

FORMULAIRE D'AUTORISATION
ANNÉE 2025-2026

Utilisation de photos, d'enregistrements audio et vidéo ou de productions

Identification de l'élève	
Nom	
Prénom	
Niveau scolaire	
Nom de l'établissement	

Dans le cadre des activités de l'établissement (présentation en classe, récréations, sorties, activités parascolaires, voyages, etc.), le Centre de services scolaire de la Capitale (CSSC) sollicite votre autorisation pour utiliser l'image de votre enfant à des fins d'information et de promotion. Nous aimerions également obtenir votre consentement à l'utilisation, la reproduction et la diffusion de certaines des productions de votre enfant. L'autorisation est valide pour l'année scolaire en cours.

Dans ce contexte, j'accepte que des photos, enregistrements ou vidéos de mon enfant soient pris au cours des activités de l'établissement en sachant qu'ils pourront être utilisés gratuitement, selon le cas, à des fins de publication ou de diffusion selon les choix que vous aurez sélectionnés.

	OUI	NON
J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives de mon enfant et son utilisation à des fins d'impression ou de diffusion restreinte à l'établissement (mention d'honneur, mosaïque des élèves, album des finissants, journal étudiant, cadre numérique, etc.).	☐	☐
J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives d'enregistrements audio ou vidéo et leur diffusion dans les médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision).	☐	☐
J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives d'enregistrements audio ou vidéo et leur diffusion sur Internet (site Web de classe, de l'établissement, du CSSC, etc.).	☐	☐
J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives d'enregistrements audio ou vidéo et leur diffusion sur les médias sociaux (Facebook, Instagram, etc.).	☐	☐
J'autorise le CSSC à disposer des droits de reproduction et de diffusion de mes productions ou prestations sans contrepartie (travaux en arts plastiques, textes écrits, musique, théâtre, concert, production en informatique, etc.).	☐	☐

En foi de quoi, j'ai signé ce document en date du : _____

_____ Nom du parent ou du tuteur en lettres moulées

_____ Signature du parent ou du tuteur